

Auch, lundi 25 mai 2020

Direction
Départementale des
Territoires

Service Territoire
et Patrimoines

ARRETE CONCERNANT L'OUVERTURE ET LA CLOTURE DE LA CHASSE POUR LA CAMPAGNE 2020/2021 DANS LE DEPARTEMENT DU GERS

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

NOTE ETABLIE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L123-19-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet d'arrêté a été mis à la disposition du public, sous forme électronique, du 29 avril 2020 au 20 mai 2020 sur le site internet de la préfecture du Gers.

Cent cinquante-neuf observations ont été reçues pendant ce délai, sous forme de courriers électroniques, quatre observations sont arrivées hors délais. A quelques exceptions près, la majorité des contributions sont d'ordre général, sans référence départementale spécifique. A noter que 40 de ces contributions sont réadressages de copies intégrales de trois courriels originaux. Certains messages font référence à l'alcoolisme des chasseurs (3) et un message qualifie les chasseurs de « décérébrés ».

Ces observations mettent en avant les thèmes suivants (compilation des thèmes par fréquence d'apparition dans les observations formulées) :

- opposition à l'ouverture anticipée en période estivale (140 mentions)
- dangerosité de la chasse, sécurité des usagers (93 mentions)
- pratique de la chasse en période de reproduction (33 mentions)
- impact de la chasse sur la biodiversité (efficacité de la régulation des populations par la chasse pollution indirecte...)(12 mentions)
- opposition à la chasse en général, ou sur les renards, blaireaux et lièvres en particulier (17 mentions)
- suspension de la vénerie sous terre en zone de vigilance « tuberculose bovine (1 mentions)
- limitation des jours de chasse, et chasse par temps de neige (1 mentions)
- demande d'interdiction de la chasse en zone Natura 2000 (1 mentions)

Ci-dessous le détail par thème.

opposition à l'ouverture anticipée en période estivale

L'argumentaire avancé est basé majoritairement sur le fait que la pratique de la chasse de septembre à février est suffisante, qu'il importe de réserver la période estivale aux autres usagers et qu'elle constitue une période de quiétude pour la faune.

dangerosité de la chasse, sécurité des usagers

La dangerosité de la chasse est fréquemment mentionnée, tant pour les chasseurs que pour les autres usagers (promeneurs, randonneurs, cyclistes...). À 65 reprises il est fait mention de la crainte d'une augmentation des risques en rapport d'un nombre accru de promeneurs suite à la levée du confinement.

pratique de la chasse en période de reproduction

Ce point est abordé majoritairement pour les espèces chassables. Quelques observations abordent le dérangement d'autres espèces sans les citer.

impact de la chasse sur la biodiversité (efficience de la régulation des populations par la chasse pollution indirecte...)

Cette thématique couvre trois aspects. :

- la critique de l'inefficacité de la régulation par chasse, voire inutilité d'une régulation anthropique
- les pollutions induites par la pratique de la chasse, dispersion de plomb et abandon des cartouches
- l'impact des lâchers de gibiers

opposition à la chasse en général, ou sur les renard , blaireaux et lièvres en particulier .

13 observations portent sur l'opposition globale à la pratique de la chasse.

16 observations porte sur l'abandon de la pratique de la chasse au renard ou, concernant le blaireau, de la vénerie sous terre .

3 observations portent sur l'opposition à la prolongation de la période de pratique de la vénerie sous terre, dispositif non prévu dans l'arrêté soumis à consultation.

Une demande d'interdiction de la chasse aux lièvres au regard du niveau des populations.

suspension de la vénerie sous terre en zone de vigilance « tuberculose bovine

Une demande l'interdiction la vénerie sous terre dans les communes où des opérations de capture de blaireaux à des fins de dépistage de la tuberculose bovine visant à prévenir la contamination des chiens.

Limitation des jours de chasse, et chasse par temps de neige

Une observation porte sur la limitation de la pratique de la chasse à 2 jours par semaine ou aux seuls jours pairs ou impairs et à une interdiction par temps de neige.

demande d'interdiction de la chasse en zone Natura 2000

Une demande d'interdiction de la chasse dans les zones protégées.

Un document séparé expose les suites données à ces observations.